

4 - NOTICE DESCRIPTIVE

Situé sur la commune de Satillieu, le projet porte sur la construction d'une salle culturelle.

A l'entrée Est de la ville, elle est implantée de façon à tirer partie des qualités d'un terrain partiellement en pente. Les eaux pluviales seront récoltées par un bassin de rétention de 109m³ équipé d'un dispositif de surverse.

L'entrée est visible depuis la route départementale 578A grâce à de larges ouvertures donnant sur le hall et le bar, reflétant ainsi directement l'activité et les événements de la salle.

L'accès se fait par un sas pourvu d'un guichet, protégé du vent du Nord.

La salle principale bénéficie d'une lumière constante provenant du Nord à l'aide d'ouvertures en partie haute. Elle s'ouvre en partie sud sur un vaste pré en surplomb de la rivière. Une casquette courant le long de cette façade sud permettra de protéger la salle de l'ensoleillement l'été, lorsque le soleil est haut, tout en laissant passer ses rayons en hiver.

L'aile technique a été placée en partie Nord, pour des raisons thermiques. L'accès pour la livraison du matériel de la salle ainsi que pour l'alimentation et la maintenance de la chaufferie en est facilité.

La salle de réunion est placée à l'est, à l'entrée du bâtiment. Cette disposition permet une utilisation partielle de l'espace culturel (la salle de réunion, le bar et les sanitaires peuvent être utilisés indépendamment de la salle principale) afin de correspondre au plus juste aux variations d'affluence et aux différents événements. L'ensemble du réseau de chauffage a été partitionné en quatre zones dans ce but.

L'espace traiteur dispose d'un accès direct pour la livraison en partie sud. Il a été positionné de façon à n'être ni visible depuis la route ni gêner lors de l'utilisation de la salle.

Les loges sont situées à l'ouest. Le niveau de plancher de celles-ci correspond à celui de la scène, il est surélevé de 98 cm par rapport au reste de l'espace. Évitant ainsi tout dispositif de circulation vertical, cette altitude correspond également à la topographie du terrain.

Dans un souci de préservation du paysage, nous avons veillé à faire disparaître visuellement la totalité des équipements destinés au traitement de l'air en leur allouant une zone close, intégrée à l'ensemble de l'édifice.

La topographie de la parcelle et la nature du sol seront pour la majeure partie de la surface laissées dans l'état actuel.

Un parc de stationnement de 94 places sera mis en place. 3 places seront destinées aux personnes à mobilité réduite (deux en partie basse pour l'entrée principale, une en partie haute pour l'accès aux loges). 39 places, constituant un parking de délestage, seront recouvertes de substrat végétal afin de minimiser la surface d'enrobé.

L'entrée principale et l'entrée secondaire affirment toutes deux leur fonction en se démarquant par leur couleur du reste de l'édifice. Des panneaux de couleur jaune, RAL 070 70 60 (avec traitement anti-graffiti transparent) habilleront les murs, ils donneront à ces espaces en relation direct avec le piéton, une finition de qualité. Les volumes du hall et de la salle sont nettement identifiables de l'extérieur. Leurs lignes épurées seront soulignées par un bardage à joint debout en acier qui se prolongera en toiture. Ce revêtement a été choisi pour son aspect contemporain et sa brillance qui renvoie la lumière et réfléchit les nuances de son environnement direct. L'aile technique sera quant à elle plus silencieuse, les murs de béton blanchi seront laissés bruts de décoffrage.

INSERTION

